

N° 2
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

5 octobre 2021

RÉSOLUTION

portant sur la nécessité de reconnaître
le Gouvernement d'unité nationale de Birmanie

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir le numéro :

Sénat : 647 (2020-2021).

Le Sénat,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Considérant le résultat des élections démocratiques en Birmanie en novembre 2020 qui ont vu la large victoire du parti d'Aung San Suu Kyi, la Ligue nationale pour la démocratie ;

Considérant le coup d'État militaire du 1^{er} février 2021 par lequel l'armée a pris le pouvoir par la force en Birmanie et proclamé l'état d'urgence ;

Considérant la détention arbitraire par l'armée birmane de nombreuses personnalités politiques, défenseurs des droits de l'homme, journalistes, membres de la société civile, universitaires, enseignants, personnels médicaux, chefs religieux et ressortissants étrangers ;

Considérant la création, le 16 avril 2021, d'un Gouvernement d'unité nationale composé des principales ethnies par le Comité représentant le Parlement de l'Union (CRPH) issu des élections générales de novembre 2020 ;

Considérant les déclarations de l'Union européenne du 2 février et du 30 avril 2021 ainsi que les mesures de sanctions prises par l'Union européenne les 22 mars et 19 avril 2021 à l'encontre des responsables du coup d'État en Birmanie et des intérêts économiques des forces armées birmanes ;

Considérant le sommet de l'ASEAN du 24 avril 2021 qui s'est conclu par un consensus en cinq points sur la nécessité immédiate de mettre fin aux violences, l'ouverture d'un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, la désignation d'un envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN pour faciliter la médiation du processus de dialogue réunissant l'ensemble des parties en Birmanie, l'aide humanitaire de l'ASEAN et la visite en Birmanie de l'envoyé spécial, lequel n'est pour l'heure pas autorisé par les autorités militaires à entrer sur le territoire birman ;

Considérant la position exprimée le 5 mai 2021 par les ministres des Affaires étrangères et du Développement du G7 condamnant avec la plus grande fermeté le coup d'État militaire en Birmanie et réaffirmant leur solidarité avec toutes les personnes qui défendent une démocratie inclusive et agissent en ce sens, notamment les membres du Comité représentant le Parlement de l'Union (CRPH) et d'autres dirigeants favorables à la démocratie, ainsi que les membres du Gouvernement d'unité nationale, du mouvement de désobéissance civile ;

Considérant la poursuite de la répression de l'armée birmane à travers le pays, le nombre élevé de victimes civiles et de personnes emprisonnées ainsi que de personnes déplacées, au mépris de toutes les conventions internationales ;

Invite le Gouvernement à travailler avec ses partenaires européens à obtenir de la communauté internationale une condamnation générale et la plus vigoureuse du coup d'État du 1^{er} février 2021, de la prise du pouvoir qui s'en est suivie ainsi que des violences commises par les forces de sécurité contre la population civile ;

Invite le Gouvernement à appeler avec la plus grande fermeté au respect des résultats des élections générales du 8 novembre 2020, à la fin de l'état d'urgence et à la libération immédiate et sans condition des prisonniers politiques arrêtés depuis le coup d'État, dont le Président de la République et la conseillère de l'État, et à entreprendre toutes les démarches en ce sens ;

Invite le Gouvernement à procéder à une reconnaissance du Gouvernement d'unité nationale de Birmanie qui permette d'enclencher un processus de retour à l'ordre constitutionnel, et à apporter son soutien au Gouvernement d'unité nationale dans ses actions pour le rétablissement de la paix et de la démocratie en Birmanie, dans le respect de toute la mosaïque des populations locales, et en relation avec les partenaires européens et les organisations de la communauté internationale, telles que les organisations régionales compétentes et l'ONU.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 octobre 2021.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER